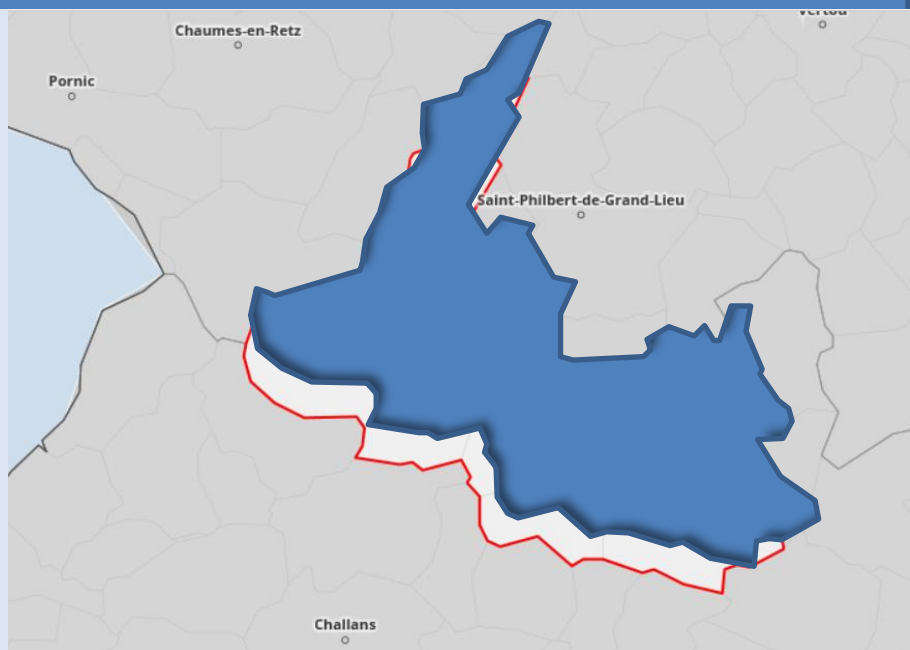




Projet de territoire Sud Retz Atlantique

Janvier 2020

Validation avril 2021 –
Conférence des Maires



S'épanouir dans un territoire attractif, équilibré et solidaire



Avec le soutien financier de la Région des Pays de La Loire
(Fonds Régional d'Etudes Stratégiques)

- **Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?**
- **Notre démarche**
- **Le Sud Retz Atlantique : Un territoire en mouvement**
- **Le territoire vu par ses acteurs**
- **Des ambitions partagées : le Sud Retz Atlantique, un territoire....**
 1. à l'environnement naturel préservé et propice aux initiatives individuelles et collectives et aux innovations
 2. où on peut se loger correctement
 3. où les déplacements sont facilités
 4. où l'on peut se former tout au long de la vie
 5. où on peut accéder à des services diversifiés de qualité et de proximité
 6. qu'on construit ensemble pour l'épanouissement de chacun
- **Le conseil de développement**
 1. Les attentes de la CCSRA
 2. Les attentes du Conseil de développement

➤ Notre projet de territoire ?

Notre projet de territoire affiche les orientations politiques que nous souhaitons conduire au cours des 5 prochaines années dans les domaines économique, écologique, culturel et social.

Il est l'aboutissement des réflexions prospectives engagées depuis la fusion des 2 CC de la Région de Machecoul et de Loire-Atlantique Méridionale en 2017.

Il se veut être avant tout un cadre de référence :

- ✓ qui fixe le CAP pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des habitant(e)s et des acteurs actuels et futurs du territoire
- ✓ qui favorise l'articulation des différentes politiques publiques sectorielles (logement, transition écologique, aménagement,...) pour plus d'efficacité et d'efficience
- ✓ qui fédère et implique l'ensemble des acteurs et des citoyens dans une démarche participative en faveur d'un développement durable de notre territoire

Il est le point de départ d'une nouvelle dynamique territoriale qui se construit avec les acteurs et citoyens qui sauront prendre place dans **le tout nouveau Conseil de développement**

➤ Notre démarche

1. **Un diagnostic du territoire** réalisé à partir:
 - des données existantes dans différents domaines (habitat, climat-énergie, culture, économie,...) et à différentes échelles (communauté de communes, PETR (Pôle d'Equilibre Territorial du Pays de Retz), Département et Région
 - **Des enquêtes auprès des élus et des agents des collectivités sur leur perception du territoire administrées en avril 2019**
 - 207 réponses collectées
 - **Définition des orientations stratégiques** lors de séminaires organisés avec les élus et les agents

Le Conseil de Développement Sud Retz Atlantique : Un projet de territoire repose sur la participation des acteurs et actrices du territoire qui y habitent, y travaillent, y entreprennent ou s'y investissent dans le secteur associatif, la démarche engagée a initié la constitution de cette nouvelle assemblée citoyenne.

Sous l'impulsion de quelques bénévoles motivés issus pour partie de l'ex Conseil du Pays de Grand Lieu Machecoul et Logne, le Conseil SRA a fait ses premiers pas fin 2019.

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire en mouvement



- **Un territoire né au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de la Communauté de communes de la Région de Machecoul** (communes de Machecoul, Saint-Même-Le-Tenu, Villeneuve-en-Retz, Saint-Mars-de-Coutais, Paulx, La Marne et Saint-Etienne-de-Mer-Morte) et **de la Communauté de communes de la Région de Machecoul de Loire Atlantique Méridionale** (communes de Legé, Corcoué-sur-Logne et Touvois)
- Un périmètre qui évolue avec le départ au 31 décembre 2019 de la commune nouvelle de Villeneuve-en-Retz qui réunissait jusqu'en 2016 les deux communes historiques de Bourgneuf en Retz et de Fresnay en Retz vers l'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

- **Un territoire qui s'inscrit dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Retz** avec la CC sud Estuaire, la CC de Grand-Lieu et la communauté d'agglomération de Pornic
↳ soit au total près de 150 000 habitants

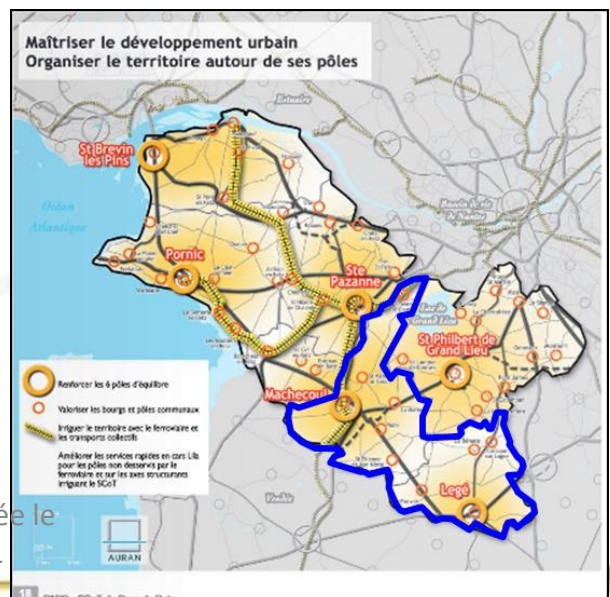
➤ Un territoire à taille humaine

- **La communauté de Communes du Sud Retz-Atlantique, compte 24 355 habitants en 2016, répartis sur 8 communes**

↳ Un espace à dominante rurale de **435 km²** ; une densité **67, 5 habitants / km²** plus faible que celle de la Région (112)

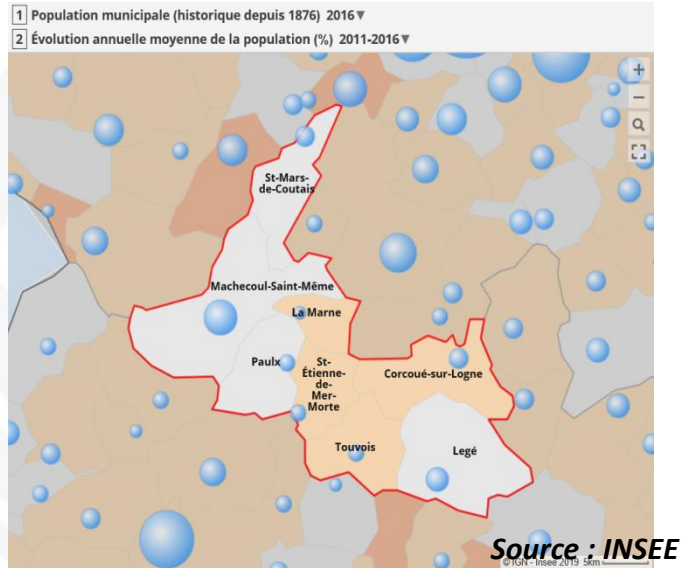
↳ **Un territoire de transition** en contact direct avec l'agglomération nantaise et le nord de la Vendée avec laquelle il partage une longue histoire

SCOT du Pays de Retz – extrait PADD - 2013



- **Un territoire doté de deux pôles d'équilibre*** que sont Machecoul- Saint Même et Legé.

* Par leurs fonctions, leur poids, ces pôles exercent leur influence sur les communes qui les entourent en matière d'équipement ou de services à la population.



Source INSEE	Population 2016	Taux de croissance annuel (2011-2016)
Corcoué-sur-Logne	2 873	1,9
Legé	4 493	0,7
La Marne	1 479	1,7
Machecoul-St-Même	7 393	0,8
Paulx	1 972	0,4
St-Etienne-de-Mer-M.	1 715	2,4
Saint Mars de Coutais	2 630	0,8
Touvois	1 794	1,1
CC Sud Retz Atlantique	24 355	1,1

- **Une croissance démographique annuelle qui tend à ralentir (1,1% entre 2011 et 2016 contre 2,5% entre 1999 et 2009)**

- ✓ Un territoire qui a bénéficié de l'attractivité de la métropole nantaise (arrivée de jeunes ménages qui a provoqué un rajeunissement de la population)
- ✓ Une croissance qui bénéficie actuellement davantage aux communes les plus petites.

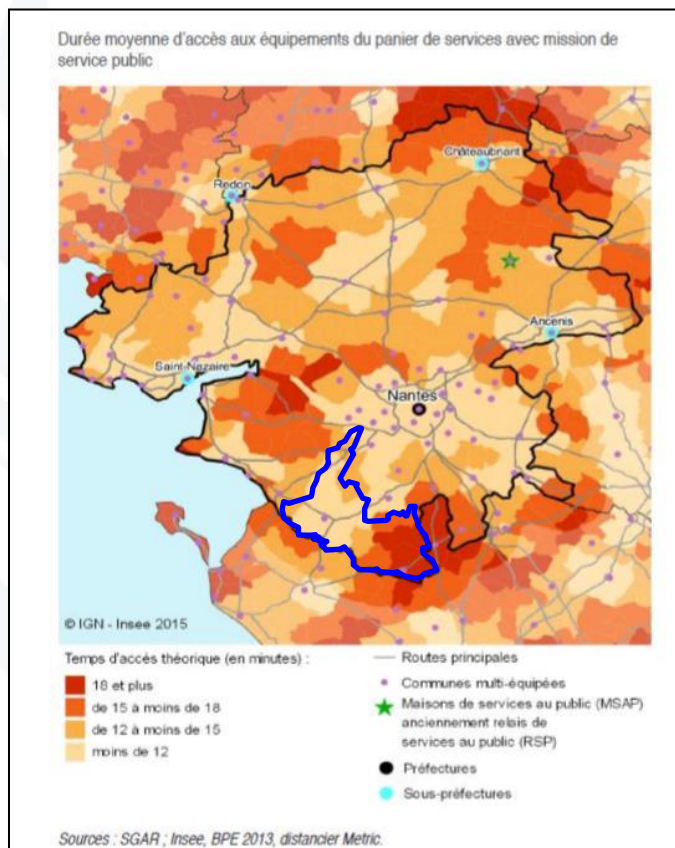
➤ Une pression forte sur le logement

- **Une relance de la demande de permis de construire observée sur les deux dernière années**
- **Une pression forte sur le logement**
 - ✓ Des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics au Programme Local de l'Habitat (PLH) réalisés par les communautés de communes avant la fusion
 - ✓ Une pression sur le foncier qui a contribué à une augmentation des coûts d'acquisition pour les ménages
 - ✓ Des besoins en terme de petits locatifs (T1 et T2) et logements accessibles, neufs ou pour adaptation des logements anciens (adaptation au vieillissement, isolation thermique)

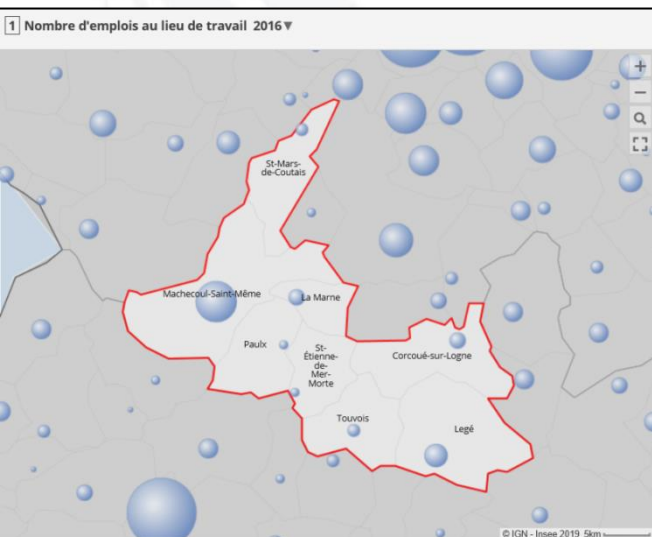
➤ Un territoire globalement plutôt bien doté en services de proximité

- ✓ Des services essentiellement concentrés dans les pôles de Machecoul et Legé
- ✓ Des difficultés de maintien de certains services publics (perception par exemple)
- ✓ Des commerces de proximité qui peinent à se maintenir dans les petites communes
- ✓ Une accessibilité aux services qui varie selon le lieu d'habitation ; la mobilité source d'inégalité, en particulier pour les populations les plus fragiles

➤ *Panier : bureau de poste, police nationale, centre de finances publiques, CAF, CLIC, espace public numérique, pôle Emploi, mission locale, MSA, CARSAT et centre médico social*



➤ Des entreprises dynamiques et pourvoyeuses d'emplois

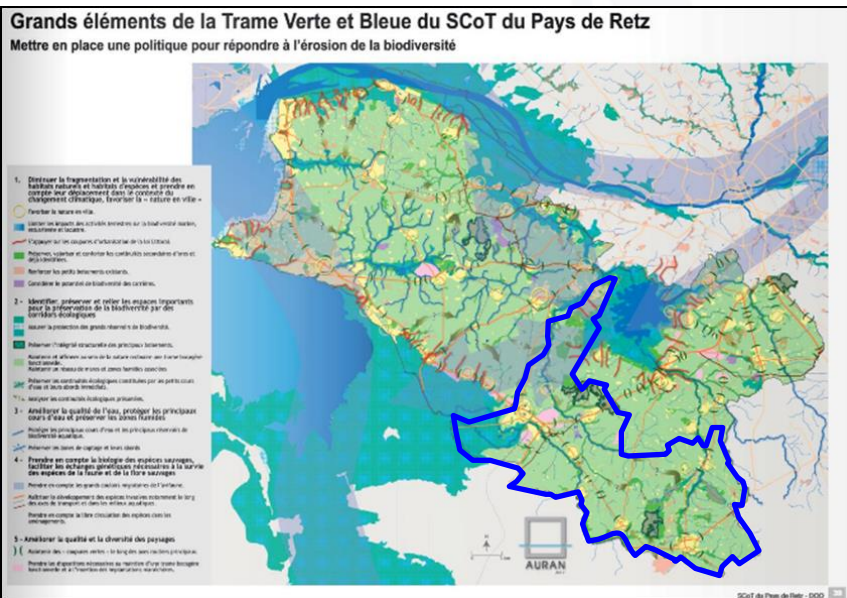


➤ Un pôle économique générateur d'emplois

- ✓ 8 848 emplois dont la moitié se situe à Machecoul (4 489) et 16% à Legé (1 462)
- ✓ Un tissu économique diversifié ; Quelques fleurons reconnus au niveau national et international : Manufacture française du Cycle, CETIH, NOVOFERM, fromagerie Beillevaire,...
- ✓ Une agriculture dynamique, dominée par le maraichage, pourvoyeur d'emplois saisonniers
- ✓ **Des entreprises qui recrutent**

➤ **Des centres de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, des services à la personne, et de l'horticulture.**

➤ Une richesse et une diversité patrimoniale



- Des espaces préservés, classés en espaces naturels et agricoles (près 95% dans les documents d'urbanisme).
- Des sites majeurs : Marais Breton, Lac de Grand-Lieu et les zones humides plus ordinaires, les forêts de Machecoul et de Touvois, Corcoué-sur-Logne, ...
- Un patrimoine bâti qui témoigne du passé agricole et industriel du territoire
- Des mesures de protection et de préservation nombreuses : Natura 2000, Réserve Naturelle Régionale, ZNIEFF, dispositions spécifiques dans le SCOT et les PLU

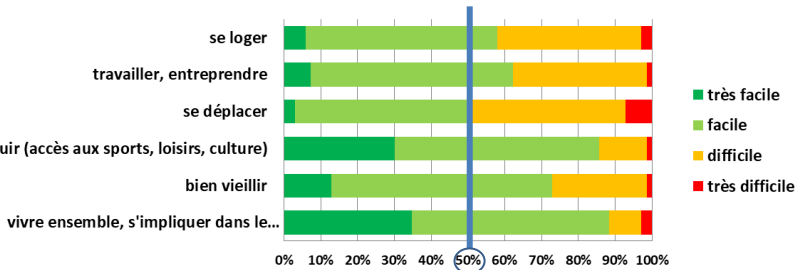
➤ Le territoire vu par ses acteurs

- **Quelques résultats de l'enquête** : De fin mars à fin avril 2019, tous les élus et agents des collectivités du Sud Retz Atlantique ont été destinataires du questionnaire. Celui-ci affichait l'objectif de recueillir la double perception de chacun
 - ✓ sur les atouts, contraintes et enjeux du Sud Retz Atlantique ;
 - ✓ sur la manière dont les Communes et la Communauté de communes peuvent renforcer leur coopération pour agir efficacement ensemble au service des habitants.

➤ Le territoire perçu

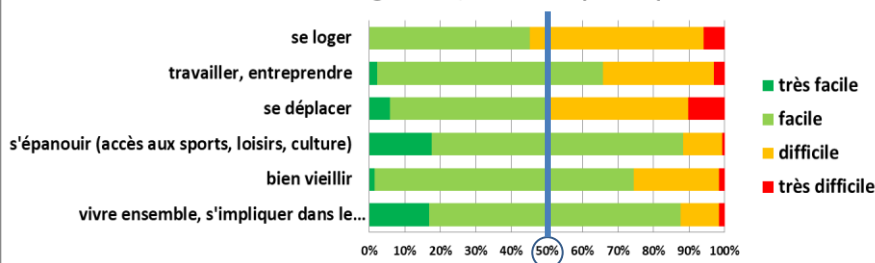
➤ Enquête auprès des élus 70 réponses

2.1. D'une manière générale, vous diriez plutôt que...



➤ Enquête auprès des agents 137 réponses

2.1. D'une manière générale, vous diriez plutôt que...



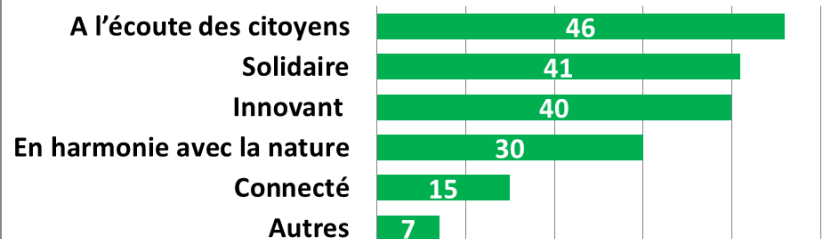
- ✓ Un territoire de proximité qui répond globalement aux besoins des habitants en particulier dans les secteurs des loisirs (sports, loisirs, culture) et du vivre ensemble.
- ✓ « Se loger » et « se déplacer » apparaissent comme les deux problématiques principales indiquées tant par les élus que par les agents (près d'une réponse sur deux).
- ✓ L'épanouissement personnel et le vivre ensemble semblent privilégiés.

➤ Le territoire rêvé

➤ Enquête auprès des élus

3.2. Votre territoire rêvé ? 3 qualificatifs parmi 6

nombre de réponses enregistrées



Version actualisée le

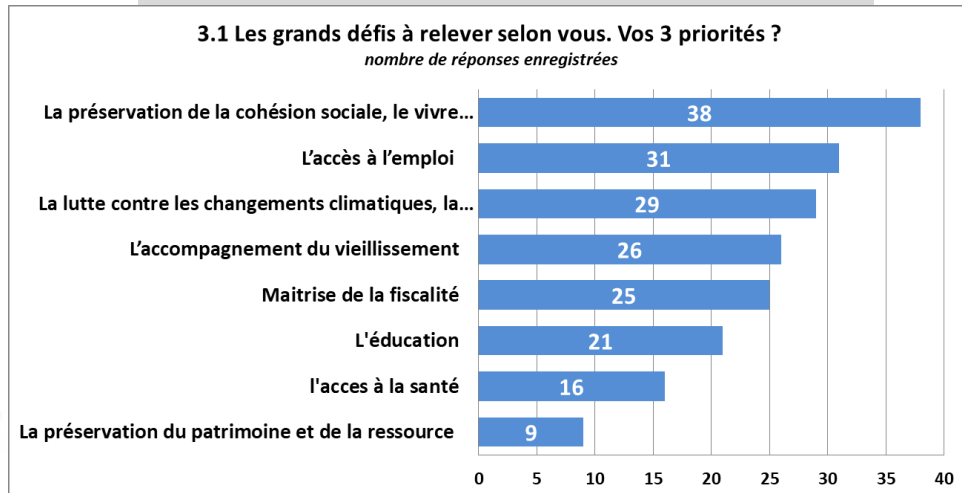
23_04_2021

- ✓ C'est la qualité des relations humaines qui ressort en premier lieu avec l'écoute et la solidarité
- ✓ ...et la volonté d'aller de l'avant et de s'adapter/ d'anticiper les évolutions sociales et sociétales
- ✓ Quelques verbatim pour illustrer : un territoire « prospère », « réactif », « audacieux », « qui évolue », « où chacun trouve équilibre et dignité »...

➤ Le territoire vu par ses acteurs

- Selon les élus, les grands défis à relever (sur une base de 8 propositions) sont prioritairement « la préservation de la cohésion sociale, le vivre ensemble » puis « l'accès à l'emploi » et « la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité »

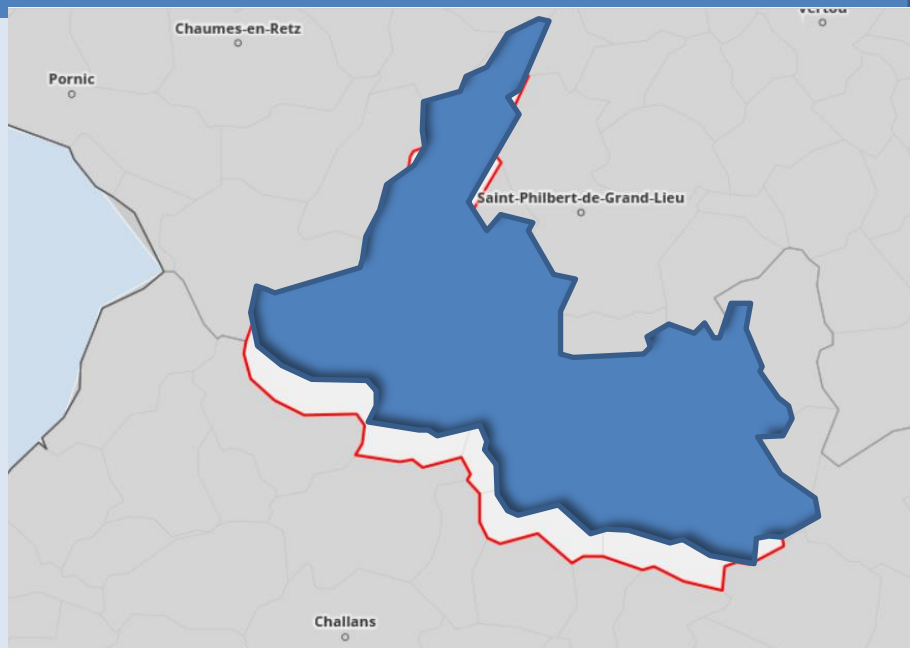
➤ Vu par les élus (enquête avril 2019)



- Cette même question a été posée aux acteurs de la société civile lors de la réunion de lancement du conseil de développement le 24 octobre 2019 (sondage réalisé auprès de 35 personnes). Au vu du classement effectué selon trois priorités, les avis convergent globalement puisque « la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité » et « la préservation de la cohésion sociale, le vivre ensemble » ressortent en tête de classement.



Projet d'avenir Sud Retz Atlantique 2019 - 2025



S'épanouir dans un territoire attractif, équilibré et solidaire



Avec le soutien financier de la Région des Pays de La Loire
(Fonds Régional d'Etudes Stratégiques)

- Le projet de territoire s'articule autour de 6 grandes priorités stratégiques qui trouvent leurs déclinaisons dans des schémas thématiques (par exemple, Programme Territorial de l'Habitat, Projet Culturel de Territoire, ...) et des actions très opérationnelles

L'architecture du projet de territoire et ses articulations



- **Schémas sectoriels et procédures :** Selon les schémas, les échelles d'application varient : Du niveau local (communautaire ou communal) aux échelles supra-communautaires (à l'échelle du PETR, voire au-delà (SCoT, PAT et SAGE)). Si certains schémas sont en cours d'élaboration déjà en application, d'autres peuvent faire l'objet de révisions. Enfin, de nouvelles procédures viendront compléter à l'avenir celles connues à ce jour.

PAT : Projet Alimentaire de Territoire
 PCT : Projet Culturel de Territoire
 PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
 PLU : Programme Local de l'Urbanisme

PST : Projet Sportif de Territoire
 PTH : Programme Territorial de l'Habitat
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux
 SCoT : Schéma de COhérence Territorial

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire d'avenir

➤.....à l'environnement naturel préservé et propice aux initiatives individuelles et collectives et aux innovations

Axe 1 : Vivre dans un territoire préservé

➤ **Éléments de diagnostic :**

- Face à une nature préservée dans le cadre des documents d'urbanisme.
- De nombreuses initiatives à toutes les échelles ; **Le PETR, lauréat du label « territoire à énergie positive » en 2015**
- Une consommation énergétique en hausse de 4% entre 2008 et 2016 à mettre en relation avec une augmentation de 10% de la population
- L'agriculture, les transports, et le bâti (résidentiel et tertiaire) à l'origine de 97,1% des émissions du territoire en 2016
- 20% des besoins en énergie du territoire sont couverts par les énergies renouvelables produites localement ; Un potentiel en énergies renouvelables encore largement inexploité (près de 4000 hectares boisés,...)
- Une production d'ordures ménagères qui est passée de 196kg/habitants en 2012 à 187 en 2017.

➤ **Enquête 2019** : Aux dires des élus, la qualité de l'environnement et plus largement du cadre de vie (associé à la situation géographique du territoire) représentent l'un des atouts majeurs du territoire

➤ **Des Orientations et des objectifs pour l'avenir :**

- **Tendre vers l'autonomie énergétique** : développer les énergies solaires, éoliennes, l'exploitation du bois, les projets d'énergie renouvelable collectifs et citoyens
- **Développer l'adaptation aux événements** en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat
- **Préserver les ressources naturelles**, les écosystèmes, l'eau
- **Préserver et promouvoir l'agriculture locale et plurielle** : faire évoluer les pratiques culturales, développer les circuits courts
- **Optimiser la gestion des déchets** : Promouvoir la consommation responsable; Réduire, trier et valoriser; Accompagner les professionnels dans une dynamique d'économie circulaire
- **Développer des comportements citoyens**
- **Préservation du patrimoine matériel et immatériel**
- **Préservation du patrimoine paysager naturel et bâti**

➤ **Des actions en cours ou à mener inscrites dans des schémas et procédures sectoriels :**

- **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Sud Retz Atlantique : 2019 – 2025** (cf contenu en annexe): Nombreuses actions en cours dont **une charte forestière** ou programmées
- **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : 2019-2025** (cf contenu en annexe)
- **SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de Retz : 2013 – 2019** (en cours de révision)
- **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Logne, Boulogne, Ognon et Grand-lieu, Baie de Bourgneuf et Loire-Aval.**
- **Plan Alimentaire de Territoire (PAT) en cours d'élaboration** (cf contenu en annexe)

Version actualisée le

23/04/2021

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire d'avenir

➤.....où l'on peut habiter

Axe 2 : Disposer d'un logement adapté

➤ Éléments de diagnostic :

- Un besoin de logements estimé à 213 par an en 2017 (Porter à connaissance 2018 des services de l'Etat)
- Un déficit de petits logements locatifs (T1 et T2)
- Des attentes en locatifs sociaux ; des délais d'attente qui s'allongent
- Une part de logements mal isolés
- Des ménages qui disposent de ressources relativement faibles : 63% des ménages ont un revenu inférieur à 100% des plafonds HLM

➤ **Enquête 2019** : Pour 42% des élus et 55% des agents, l'accès au logement demeure difficile voire très difficile. Cette préoccupation apparaît très clairement comme l'une des problématiques majeures du territoire (avec celle des déplacements) malgré les actions engagées à l'échelle communale et intercommunale

Des orientations en cohérence avec :

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Sud Retz Atlantique (axe 1) : 2019 – 2025
- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Retz : 2013 – 2019 (en cours de révision)
- PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes

Des orientations et des objectifs pour l'avenir inscrites dans le PTH (Plan Territorial de l'Habitat) de la CCSRA (2016-2021) :

- **Densifier les opérations de logement en préservant la qualité des aménagements**
 - Poursuivre les politiques de maîtrise du foncier par les communes
 - Mettre en place les outils réglementaires : extension des logements ; division parcellaires,...
- **Diversifier le contenu et renforcer la mixité sociale au sein des opérations**
 - Utiliser les outils réglementaires (via les PLU)
 - Soutenir les opérations de logement social : accession à un foncier abordable ; soutien aux opérations de logement social (accession et location)
- **Optimiser les capacités du parc existant**
 - S'inscrire dans les dispositifs existants (Programme d'Intérêt Général (PIG), PDLHI, ...)
 - Développer des outils propres au territoire : favoriser l'accession dans l'ancien, le conventionnement dans le parc privé, ...
- **Apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques**
 - Connaître les besoins en s'appuyant sur toutes les données disponibles (AURAN, PETR,...)
 - Adapter le parc existant et le compléter le cas échéant : offre très sociale, accueil des gens du voyage, logements dédiés aux jeunes, aux personnes âgées, habitat intermédiaire....
 - Formaliser un réseau communautaire pour la gestion des réponses en hébergement d'urgence

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire d'avenir

➤où les déplacements sont facilités

Axe 3 - Se déplacer facilement à l'intérieur comme vers l'extérieur

➤ Éléments de diagnostic :

- A l'échelle de la CCSRA, 79% des habitants ont recours à la voiture pour se déplacer (conducteur ou passager) ; 18% des déplacements se font à pied ou à vélo (Enquête menée par l'AURAN en 2014/2015)
- Concernant les flux, 64% des déplacements restent internes à la CCSRA, 16% sont à destination de Nantes Métropole.
- Un projet de Voie Verte départementale (à l'étude) qui reliera Machecoul à la Haie Fouassière
- Des documents de programmation d'aménagements doux existant dans certaines communes : La Marne, Corcoué-sur-Logne, Saint-Mars-de-Coutais, Legé (2014), Paulx

- **Enquête 2019** : 78% des élus et 65 % des agents considèrent que l'offre de transport proposée sur le territoire n'est pas satisfaisante

➤ Des orientations et des objectifs pour l'avenir :

- **Faciliter la mobilité des plus fragiles** : Soutenir le transport solidaire (Chauffeurs solidaire), les transports à la demande (ALEOP)
- **Se déplacer autrement** : développer le co-voiturage, actions de sensibilisation, d'éducation et d'incitation aux modes actifs,....
- **Améliorer les infrastructures de déplacement** : favoriser l'utilisation des modes doux en aménageant des liaisons adaptées et sécurisées et des espaces de stationnement.

➤ Des actions en cours ou à mener inscrites dans des schémas et procédures sectorielles :

- **Schéma directeur Modes DOUX à l'échelle de la CCSRA élaboré en 2018**
 - ↳ qui identifie des liaisons douces souhaitées à moyen terme
- **PCAET (Plan Air Climat Energie Territorial) du Sud Retz Atlantique : 2019 – 2025**
- **SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de Retz : 2013 – 2019 (en cours de révision)**

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire d'avenir

➤où l'on peut se former tout au long de la vie

Axe 4 – Se former tout au long de la vie dans tous les domaines

➤ **Éléments de diagnostic :**

- Un tissu économique local diversifié et créateur d'emplois : Une croissance de l'emploi supérieur à 15% entre 2013 et 2017 (Urssaf) ; des entreprises confrontées à des difficultés de recrutement
- 1 224 demandeurs d'emplois de catégorie A au 31 décembre 2016, soit 8 % environ de la population active
- Des jeunes de – de 25 ans qui représentent près de 30% de la population.
- Un bon niveau d'équipement en infrastructures d'enseignement : des écoles dans la quasi-totalité des communes, 4 collèges (2 collèges publics et 2 collèges privés), 2 lycées d'enseignement professionnel, 1 lycée d'enseignement général, 2 Maisons Familiales Rurales
- 2 opérateurs très actifs (Espace de Retz et collectif Spectacles en Retz) dans le secteur culturel auprès des enfants (2 477) et des jeunes (5 670 élèves)

➤ **Enquête 2019 :**

- Plus de la moitié des élus et des agents considère les services d'accompagnement des demandeurs d'emploi (Pôle Emploi) pas satisfaisants

➤ **Des orientations et des objectifs pour l'avenir :**

- **Accompagner l'action éducative des établissements (écoles, collèges, centres de formation) et des associations :** Education routière, éducation culturelle et artistique, apprentissage de la natation,...
- **Favoriser l'accès et l'adaptation à l'emploi local :** développer des espaces de co-working (cité des compétences), favoriser la mise en place de formations délocalisées sur le territoire en lien avec la Région,...
- **Faciliter le transfert des connaissances et des savoir-faire traditionnels :** en s'appuyant sur les savoirs des aînés (l'outil en mains),...
- **Faciliter l'accès à la formation des publics en situation de précarité :** en s'appuyant sur les acteurs du territoire (Mission Locale, RetzAgir, Inserretz,...



Des actions en cours ou à mener inscrites dans des schémas et procédures sectorielles :

- **PCT : Projet Culturel de Territoire (cf. contenu en annexe)**
- **Cité des compétences : un projet soutenu dans le cadre du Contrat de territoire-Région**

Version actualisée le

23_04_2021

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire d'avenir

➤où l'on peut accéder à des services diversifiés de qualité et de proximité

Axe 5 – Accéder à des services diversifiés, de qualité et de proximité

➤ **Éléments de diagnostic :**

- Une offre de santé qui répond aux besoins ; des délais qui s'accroissent pour obtenir des RDV auprès de certains professionnels (dentistes, kinésithérapeutes notamment)
- Des commerces de proximité qui peinent à se maintenir dans la plupart des communes
- Des services de l'Etat historiques qui tendent à disparaître (perception de Machecoul)
- Des communes qui ont largement développé des accueils péri et extra-scolaires ces dernières années
- Des initiatives nombreuses en faveur des aînés (maintien à domicile)

➤ **Enquête 2019 :**

• **Un territoire plutôt bien doté globalement en services de proximité :**

- ✓ Une offre jugée satisfaisante voire très satisfaisante à plus de 80% pour le sport, la culture, l'accueil péri et extra-scolaire
- ✓ Des offres « petite enfance », « enfance-jeunesse », « accompagnement des personnes âgées » et « santé » considérées globalement satisfaisante mais à nuancer dans les communes les plus petites

• **Deux secteurs où l'offre apparaît moins satisfaisante : les commerces de proximité et les services sociaux**

➤ **Des orientations et des objectifs pour l'avenir :**

- **Maintenir et développer une offre de santé pérenne et diversifiée :** encourager et favoriser la mise en place de pôles de santé pluridisciplinaires et complémentaires ,...
- **Maintenir des services publics de proximité :** labellisation de France services...
- **Adapter et renforcer l'offre de service aux familles et aux aînés**
- **Œuvrer en faveur des plus fragiles**
- **Soutenir et encourager le commerce de proximité**
- **S'appuyer sur la culture et le sport comme levier de cohésion sociale**

Des actions inscrites dans des schémas et procédures sectorielles :

- **Contrat de Territoire-Région (2017-2020)**
 - ↳ Différents projets d'adaptation et d'accessibilité aux services de proximité
- **Document d'Aménagement Commercial (DAC) du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de Retz : 2013 – 2019 (en cours de révision)**
- **Projet Culturel de Territoire (cf. annexe axes 1 & 3)** – mise en réseau des bibliothèques et lecture publique, fusion des écoles de musique
- **Projet Sportif de Territoire (en cours d'élaboration avec le Conseil Départemental)**
 - **4 axes de travail :**
 - Rendre le sport accessible à tous
 - Accompagner le mouvement sportif
 - Se doter d'équipement de qualité
 - Diversifier l'offre

➤ Le Sud Retz atlantique : un territoire d'avenir

➤.....que l'on construit ensemble pour l'épanouissement de chacun

Axe 6 : Agir et vivre ensemble

➤ **Éléments de diagnostic :**

- Des acteurs économiques, sociaux et associatifs impliqués dans de nombreux projets (Cité des compétences, Projet Culturel de Territoire, Projet Sportif de territoire,...)
- Un tissu associatif dense et dynamique
- Des associations qui rencontrent des problèmes de renouvellement du bénévolat dans certains secteurs
- Des pratiques différentes dans chacune des deux communautés de communes historiques qui supposent de prendre le temps de construire une culture commune ; des liens à renforcer entre les communes et l'intercommunalité .

L'enquête réalisée auprès des élus et des agents fait ressortir que seule la moitié des personnes sont « satisfaites voire très satisfaites » du fonctionnement actuel de la toute jeune communauté de communes.

De nombreuses propositions d'actions ont été identifiées lors des deux séminaires organisés avec les agents des communes et de la communauté de communes les 14 mars et 10 octobre pour optimiser les moyens et améliorer les services aux usagers.

➤ **Des orientations et des objectifs pour l'avenir :**

- **Encourager et soutenir le dynamisme des acteurs locaux et notamment associatif**
- **Renforcer les liens intergénérationnels**
- **Organiser la participation citoyenne**, avec la mise en place en priorité du Conseil de développement Sud Retz Atlantique
- **Renforcer les coopérations entre communes et intercommunalités** : par exemple, création de groupements d'achats, assistance informatique partagée, plan de formation délocalisé des agents des collectivités, mise en place d'un service de remplacement...

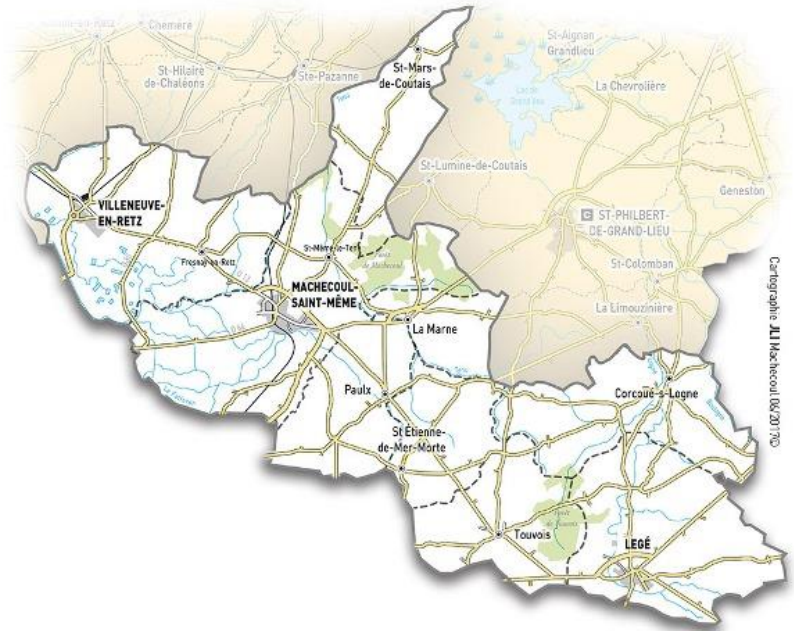
➤ **Des actions concrètes à mener :**

- **Schéma de mutualisation**
- **6 fiche-actions portées par les agents municipaux et communautaires**
 - 1 - Amélioration de la procédure de suivi des projets
 - 2 - Création d'un annuaire des services municipaux et communautaires
 - 3 - Mise en place de sessions de SST (Sauveteur Secouriste du Travail)/ PSE1
 - 4 - Transfert de savoirs et savoir-faire en informatique (action expérimentale)
 - 5 - Appui personnalisé aux démarches numérico- administratives (action expérimentale)
 - 6 - Mise en place d'un service de remplacement expérimental

Communauté de Communes



La participation des acteurs : le conseil de développement



S'épanouir dans un territoire attractif, équilibré et solidaire



Avec le soutien financier de la Région des Pays de La Loire
(Fonds Régional d'Etudes Stratégiques)

Les attentes de la CCSRA vis-à-vis du Conseil de développement

Suscité par la Loi NOTRE qui prévoit son installation dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, le Conseil de développement Sud Retz Atlantique a été **acté** par délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2018.

Forts de l'expérience acquise avec le Conseil de développement de Grand-Lieu, Machecoul et Logne (2004), les élus ont souhaité encourager un conseil de développement ouvert à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux politiques publiques et à la citoyenneté (cf. encadré ci-après). Le cadre ainsi posé laisse une large latitude au comité d'amorçage qui s'est constitué pour rassembler et fédérer les acteurs autour d'un règlement de fonctionnement provisoire.

La première réunion a été programmée en octobre 2019



Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUD RETZ ATLANTIQUE
Instance de démocratie participative, apolitique, conviviale et ouverte à tous
SOIRÉE DE LANCEMENT

24 octobre 2019 à 19 h 00

Venez nombreux

"Citoyens, élus, comment s'entendre ?"

à l'ancienne Distillerie Seguin

pour débattre exprimer vos souhaits et vos idées

Château de la Motte
14270 Machecoul - SRM 0101

Cet échange se prolongera par un moment de convivialité

Renseignements et contact : conseil.developpement@ccsudretzatlantique.fr

➤ Les finalités du Conseil de développement Sud Retz Atlantique

- Est l'instance de concertation, de participation et de dialogue entre acteurs du territoire.
- Intervient auprès de la CCSRA dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il participe aux travaux à l'échelle du PETR du Pays de Retz.
- L'expression y est libre et sans enjeux de pouvoir.

➤ Ses missions

- Animer des espaces de discussion, d'expressions et de réflexions entre les acteurs (actrices) et habitant(e)s du territoire sur les questions d'aménagement du territoire, culture, santé, logement, transition écologique, développement numérique,...
- Croiser des points de vue, débattre et construire collectivement des avis et des propositions sur des projets portés par la CCSRA et le PETR
- Emettre des idées nouvelles et des pistes de réflexion pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants.

Les attentes du conseil de développement

Les propositions ci-après ont été recueillies lors de la soirée de lancement du Conseil de développement qui s'est tenue le 24 octobre 2019. Trente-cinq personnes issues de divers horizons y ont participé et se sont exprimées sur les différents thèmes proposés.

En tant que citoyen, Que peut-on attendre des élus ?

La restitution fait apparaître en premier lieu que les élus en leur qualité de représentants des citoyens se doivent de prendre en compte et de répondre aux attentes et aux besoins des habitants. Ils doivent être en capacité d'afficher une vision à long terme, d'inscrire leur action dans une démarche prospective et de faire des choix (prendre des décisions).

De par leurs engagements, ils sont tenus d'être présents dans différentes instances (locales, nationales) pour participer aux travaux et défendre les intérêts des citoyens et du territoire. Les exigences liées à leurs fonctions (charge de travail, diversité des champs d'intervention) supposent de répartir les tâches (non cumul des mandats) et qu'ils puissent être compétents (suffisamment formés).

Du point de vue de la relation aux citoyens, les attentes portent plus spécifiquement sur l'établissement de relations de proximité (écoute, échanges) et sur l'instauration de débats contradictoires. L'obligation d'organiser des consultations a été évoquée.

A quoi sert la parole citoyenne ?

Au-delà des expressions individuelles, requêtes ou mécontentements, qui traduisent les ressentis des habitants, la parole citoyenne doit permettre de confronter et de conjuguer intérêts individuels et intérêts collectifs. Elle est perçue comme l'expression de la diversité (expression des différentes composantes sociales et générationnelles) et doit participer à la construction de l'avenir. En étant force de propositions, elle doit favoriser l'adaptation aux changements et l'innovation sociale.

Dans certains cas, elle doit également permettre d'alerter les élus et traduire l'expression de désaccords. Lorsqu'elle est organisée, elle permet d'établir et de renforcer la relation avec les élus, d'alimenter le débat, de faire évoluer les idées et les projets. Elle est considérée comme indispensable mais reste difficile à faire émerger (car parfois perçue comme gênante).

A l'heure où s'exprime une désaffection croissante vis-à-vis du vote, il existe véritablement un enjeu à « redonner envie aux gens de participer » pour « aider à faire vivre la cité ».

Etre citoyen, c'est...

Etre citoyen s'entend d'abord du point de vue de l'individu qui bénéficie de droits (et de devoirs) dans la cité (« être contribuable, consommateur, acteur, électeur »). Il se définit par son appartenance à un groupe (ou à une communauté) dans lequel il s'identifie. Il peut être citoyen d'un Pays comme citoyen du monde.

Etre citoyen, c'est aussi affirmer et se retrouver autour de valeurs telles que le respect des autres et des différences, le refus de la violence, l'accueil d'autrui et la bienveillance. Ces valeurs fondent la relation entre les individus et définissent les modalités du « vivre ensemble » dans une « société libre ». Chacun doit se sentir responsable vis-à-vis des autres et vis-à-vis des générations futures.

Outre l'appartenance à un collectif, c'est l'engagement qui prévaut et la capacité de chacun à s'exprimer et à s'investir pour « faire vivre la communauté ». Il peut s'agir de s'investir dans le milieu associatif, d'élire des représentants ou bien encore « d'accompagner les élus » dans l'administration de la cité. Etre en capacité de se projeter collectivement pour « faire avancer la société » sont autant de défis à relever pour que vive la démocratie.





Comment mieux mobiliser et impliquer les habitants ?

La question de la mobilisation est à mettre en relation avec le mobil qui va déclencher l'envie de participer et de s'impliquer.

Différents facteurs ont été mentionnés comme des freins à la mobilisation. Spontanément, « les gens se déplacent pour leurs intérêts personnels (argent, qualité de vie) ». A cela s'ajoute une méconnaissance du fonctionnement de nos institutions qui de par la complexité qu'elles présentent, tend plus rebuter qu'à attirer. Revient également de façon récurrente la question de disponibilité : « les gens manquent de temps ».

Face à la montée de l'individualisme, les participants ont souligné la nécessité de favoriser les démarches de proximité (à la fois géographique et sur le choix de thèmes qui les préoccupent directement) et de (re)créer des relations interpersonnelles (et intergénérationnelles) conviviales. Réunions de quartier, pique-niques citoyens, fêtes de quartier,...) sont autant d'initiatives qui peuvent être développées et favoriser des relations citoyennes apaisées.

Outre ces dispositions, la participation citoyenne peut être initiée/renforcée par les élus :

- ✓ dans le cadre de l'élaboration de projets de proximité tels que les aménagements de quartier par exemple (en veillant à associer les citoyens aux phases amont des projets et pas uniquement à la présentation finale) ;
- ✓ par la création d'espaces d'échanges et de convivialité dédiés : conseil de développement, conseils des jeunes, conseils de sages,... ;
- ✓ par la réalisation d'appels à projet collectifs et citoyens dotés d'un budget ;
- ✓ par le soutien aux associations (ou aux forums associatifs) eux-mêmes générateurs d'initiatives et de citoyenneté ;
- ✓ en appelant les citoyens à voter sur les choix de projets.

Une multitude de possibilités existent. Il appartiendra aux nouvelles équipes municipales d'informer les citoyens sur les mutations territoriales que connaissent les collectivités (réunions d'information, réseaux sociaux,...) et de « donner envie » aux citoyens de s'investir.

Comment faire participer les jeunes ?

Des trois ateliers qui se sont succédé, ressortent systématiquement l'usage des réseaux sociaux ainsi le renforcement de la relation avec les écoles et les centres de formation. Concernant la première proposition, il s'agit notamment pour les collectivités de faire évoluer leur communication en étant présentes sur les réseaux, ceux-ci pouvant éventuellement être animés par les jeunes eux-mêmes.

Pour la seconde, il peut s'agir « d'intégrer des sujets de la vie citoyenne dans un programme scolaire et/ou d'associer les écoles/les centres de formation à l'élaboration de projets municipaux (voire à leur gestion). Cette disposition peut être assortie, pour susciter l'intérêt, d'une dotation budgétaire à même de favoriser à la fois l'implication des jeunes et le développement du sens de la responsabilité vis-à-vis de l'objet.

La mise en place de ce type d'initiatives peut s'envisager dans le cadre de structures organisées tels que les conseils municipaux de jeunes, le conseil de développement ou toutes autres instances spécifiques....ce qui permet de reconnaître leur place dans le système local d'acteurs. Il va de soi, que leur implication demeure conditionnée à leur disponibilité et supposera de veiller à la programmation des rencontres par exemple. D'autres actions ne sont pas à exclure telles que l'organisation d'un « événement symbolique lors de l'acquisition de la majorité pour les jeunes ».





- ANNEXES

Vers un territoire sobre en énergie	Vers un territoire autonome en énergie	Vers un territoire préservé et résilient	Vers un territoire agricole préservé et durable
<ul style="list-style-type: none"> - Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie - Lutter contre la précarité énergétique - Se déplacer autrement sur le territoire - Accompagner le territoire vers la sobriété 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la filière solaire (photovoltaïque et thermique) - Structurer la filière bois - Favoriser et soutenir les projets d'énergie renouvelable collectifs et citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir le déploiement d'une « concentration urbaine heureuse » - Mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles notamment de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une filière de méthanisation adaptée au qisement du territoire - Encourager l'évolution des pratiques agricoles et culturelles - Garantir un équilibre entre les différentes activités agricoles pour préserver le paysage - Favoriser l'autonomie alimentaire

PLAN D' ACTIONS

35 actions ont été retenues pour répondre à ces objectifs stratégiques, dont 17 actions prioritaires :

Vers un territoire sobre en énergie	<p>Action 1.1.1 : Expérimenter une plateforme de la rénovation énergétique (accompagnement des particuliers et mobilisation des professionnels)</p> <p>Action 1.1.2 : Adhérer à l'accompagnement du Conseil en Energie Partagé pour l'ensemble des Communes et la Communauté de Communes (action déjà engagée pour certaines communes)</p> <p>Action 1.2.1 Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Action 1.3.1 Favoriser l'utilisation des modes doux en améliorant les infrastructures (liaisons adaptées et sécurisées, stationnement, etc.)</p> <p>Action 1.3.2 Développer le covoiturage sur le territoire</p> <p>Action 1.3.3 Mener des actions de sensibilisation, d'éducation et d'incitation aux modes actifs (semaine du Développement Durable, semaine de la mobilité, ...)</p> <p>Action 1.4.1 Sensibiliser les habitants et les scolaires grâce à l'animation de défis thématiques (Familles à Energie Positive, Alimentation Positive, Zéro Déchet, etc.) en partenariat avec des structures associatives (Alisée, CPIE, etc.)</p>
Vers un territoire autonome en énergie	<p>Action 2.1.1 Encourager la filière solaire photovoltaïque sans consommer d'espace agricole</p> <p>Action 2.1.2 Favoriser le développement du solaire thermique</p> <p>Action 2.2.1 Mettre en place une gestion durable de la ressource en bois du territoire et structurer une filière bois (filiale bois d'œuvre et filière bois énergie)</p> <p>Action 2.3.1 Accompagner le montage de projets d'ENR citoyens en partenariat avec le réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire</p>
Vers un territoire préservé et résilient	<p>Action 3.1.1 Renforcer la présence de la nature en ville pour favoriser les îlots de fraîcheur</p> <p>Action 3.2.1 Accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques agricoles adaptées au changement climatique et vers une meilleure gestion de la ressource en eau</p>
Vers un territoire agricole préservé et durable	<p>Action 4.1.1 Réduire la production de déchets méthanisables en lien avec la mise en place du PLPDMA</p> <p>Action 4.2.1 Tendre vers le "zéro phyto zéro engrais chimique"</p> <p>Action 4.4.1 Développer et valoriser les marchés de producteurs locaux favorisant la vente des produits locaux</p> <p>Action 4.4.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire sur le territoire</p>

Les SCOT sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000. ils servent de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement... *Celui du Pays de Retz est actuellement en cours d'évaluation et devrait faire l'objet d'une révision en 2020*

→ Organiser l'espace et les grands équilibres du territoire

- À construction équivalente de logements, consommer 30 % d'espace en moins et tendre vers une réduction de 10 % de la consommation en zones d'activités.
- Privilégier le renouvellement urbain à l'extension (qui se fera essentiellement en continuité du bourg). Produire 15 à 20 logements minimum par hectare.
- Conditionner la construction dans les villages et hameaux à l'élaboration d'un projet d'ensemble (à partir d'un potentiel de plus de 3 logements)
- Proscrire le développement de l'habitat isolé (mitage).
- Respecter la capacité d'accueil du Pays de Retz (mise à niveau des équipements, intégration de la population nouvelle, préservation des ressources naturelles et de l'agriculture, etc.)

→ Concilier développement et protection sur le littoral

- Décliner les modalités d'application de la loi Littoral.
- Identification des secteurs à préserver et de leurs conditions d'aménagements.
- Développer des projets de ports de plaisance exemplaires et participer à la valorisation globale des activités liées à la mer.

→ Protéger l'environnement, l'eau et les paysages

- Protéger la biodiversité : prise en compte de la « trame verte et bleue », protection des cours d'eau dans les PLU, inventaire des haies,....
- Préserver l'eau, les paysages et prendre en compte les risques naturels : Mettre en place des formes d'urbanisation plus respectueuses du cycle de l'eau, instaurer des coupures vertes, préserver dans les PLU les zones humides, cours d'eau, haies,..pour limiter les risques d'inondation

→ Protéger les sites naturels, agricoles et forestiers

- Garantir la pérennité des espaces agricoles à 20 ans

→ Répondre aux objectifs et principes de la mixité sociale et de la politique de l'habitat

- Respecter l'objectif de constructions de logements par communauté de communes.
- Diversifier l'offre de logements : de 10 à 15-20 % minimum des logements locatifs sociaux.
- Envisager le raccordement des zones d'urbanisation ou des équipements publics au très haut débit.

→ Définir une stratégie de mobilité durable

- Réaliser un nouveau franchissement de Loire entre Nantes et Saint-Nazaire, complété par une liaison structurante nord-sud à partir du réseau de voiries existantes.
- Renforcer les liens entre les pôles d'équilibre, par une amélioration du niveau de service routier mais aussi par le développement du transport collectif
- Renforcer l'urbanisation en priorité autour des arrêts de transports collectifs
- Envisager la mise en place des plans de modération des vitesses
- Lors de la création de nouveaux quartiers, travailler sur les liaisons avec le centre-bourg et les autres quartiers de la commune, notamment piétonnes et cyclable

▪ Développer l'économie et l'emploi sur tout le territoire

- Offrir une bonne lisibilité de l'offre foncière et répondre à tous types de besoins
- Aller vers des aménagements des zones d'activités plus qualitatifs
- favoriser le commerce en centre ville et centre-bourg et rendre plus cohérentes les implantations commerciales.
- Encouragée la desserte en Internet très haut débit
- Favoriser le développement du tourisme, en particulier à l'intérieur du Pays de Retz, moins connu que son littoral
- Maintenir autant que possible l'activité artisanale dans le tissu urbain existant

▪ Promouvoir un développement économe en énergie et favoriser les énergies renouvelable

- Développer des projets urbains dans une logique d'"éco-quartiers", exemplaires en matière de consommation d'énergie, de déplacements..._04_2021
- Faciliter la production et l'utilisation des énergies renouvelables

PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) Sud Retz Atlantique : 2019 – 2024

→ ALLONGER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

- Editer un annuaire du réemploi
- Organiser un événement thématique par commune
- Organiser des ateliers réparation
- Créer des vidéos de tutoriels

→ PROMOUVOIR LA CONSOMMATION RESPONSABLE

- Editer un annuaire des producteurs locaux
- Promouvoir l'eau du robinet
- Sensibiliser les habitants

→ ETRE EXEMPLAIRE

- Elaborer une charte des collectivités exemplaires
- Réduire et trier les déchets lors des manifestations

→ REDUIRE, TRIER, VALORISER

- Accompagner les GP de la restauration collective
- Promouvoir le compostage de proximité auprès des habitants
- Réduire les déchets verts en déchèteries

→ ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS VERS UNE DYNAMIQUE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

- Promouvoir une démarche de prévention auprès des pros
- Diffuser et faire respecter les lois en vigueur

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Logne, Boulogne, Ognon et Grand-lieu, approuvé en janvier 2015

- ENJEU 1 : QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE ET CHIMIQUE DES EAUX
 - Atteindre le bon état écologique des masses d'eau cours d'eau :
 - Aller au-delà de l'atteinte du bon état chimique en intégrant pour l'ensemble des produits phytosanitaires les objectifs de concentrations suivants :
 - Atteindre le bon état chimique des eaux souterraines
- ENJEU 2 : QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES
 - Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
 - Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs annexes en vue d'atteindre le bon état écologique
 - Limiter la prolifération des espèces envahissantes
 - Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin
- ENJEU 3 : ZONES HUMIDES
 - Préserver et valoriser les fonctionnalités des zones humides pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau
- ENJEU 4 : GESTION INTEGREE DU LAC DE GRAND LIEU
 - Atteindre sur le long terme (2027) le bon état de la masse d'eau tout en conciliant l'équilibre des milieux et la satisfaction des usages.
- ENJEU 5 : GESTION QUANTITATIVE EN PERIODE D'ETIAGE
 - Maîtriser les prélèvements d'eau pour assurer la pérennité de la ressource et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- ENJEU 6 : GESTION QUANTITATIVE EN PERIODE DE CRUE
 - Prévenir le risque inondation
- ENJEU 7 : GOUVERNANCE : COHERENCE ET ORGANISATION DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU
 - Assurer la bonne mise en œuvre des actions définies dans les documents du SAGE ; Se donner les moyens techniques, financiers et organisationnels de mettre en place les actions de manière cohérente et coordonnée sur le territoire.
 - Permettre l'appropriation générale des mesures du SAGE. Mettre en place les moyens de concertation et de communication adéquats

PAT du PETR du Pays de RETZ

Les enjeux pour le Pays de Retz

« Proximité et qualité »



→ Permettre aux entreprises de trouver les compétences adaptées aux emplois proposés # saisonnalité # gestion des compétences # conditions de travail # difficultés de recrutement ●

→ Faciliter les débouchés locaux aux producteurs et l'accessibilité aux mangeur.se.s # logistique # outils de transformation # circuits de proximité # prix ●●●●

→ Impliquer les entreprises de transformation du territoire dans démarche de « proximité » # Ancrage local # Approvisionnement de proximité # IAA ●

→ Pérenniser le foncier et les activités agricoles # foncier # transmission # installation

→ Tirer parti des produits emblématiques du Pays de Retz tout en les inscrivant dans la démarche de "proximité et de qualité" # Produit en Pays de Retz

→ Accompagner les démarches de montée en gamme des productions # signes de qualité # signes d'origine ●●

→ Valoriser l'attractivité touristique # tourisme durable # complémentarité # littoral ●●

→ Conserver des formes d'élevage « extensifs » les prairies, les zones humides # paysages # maec # régimes alimentaires

→ Favoriser la diversification des activités agricoles # légumineuses # tourisme à la ferme # production d'énergie renouvelable ●●

→ Inscrire l'agriculture dans la transition énergétique et climatique # pratiques agro.environnementales

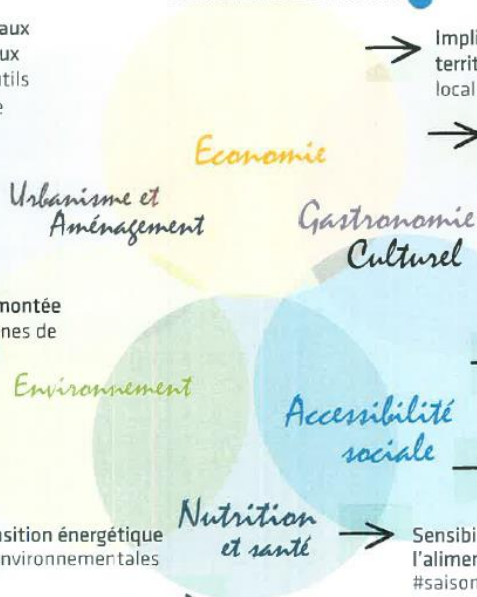
→ Rendre l'alimentation de « qualité et de proximité » accessible à tou.te.s # inégalités alimentaires ●●

→ Adapter le territoire au changement climatique # agriculture # régimes alimentaires

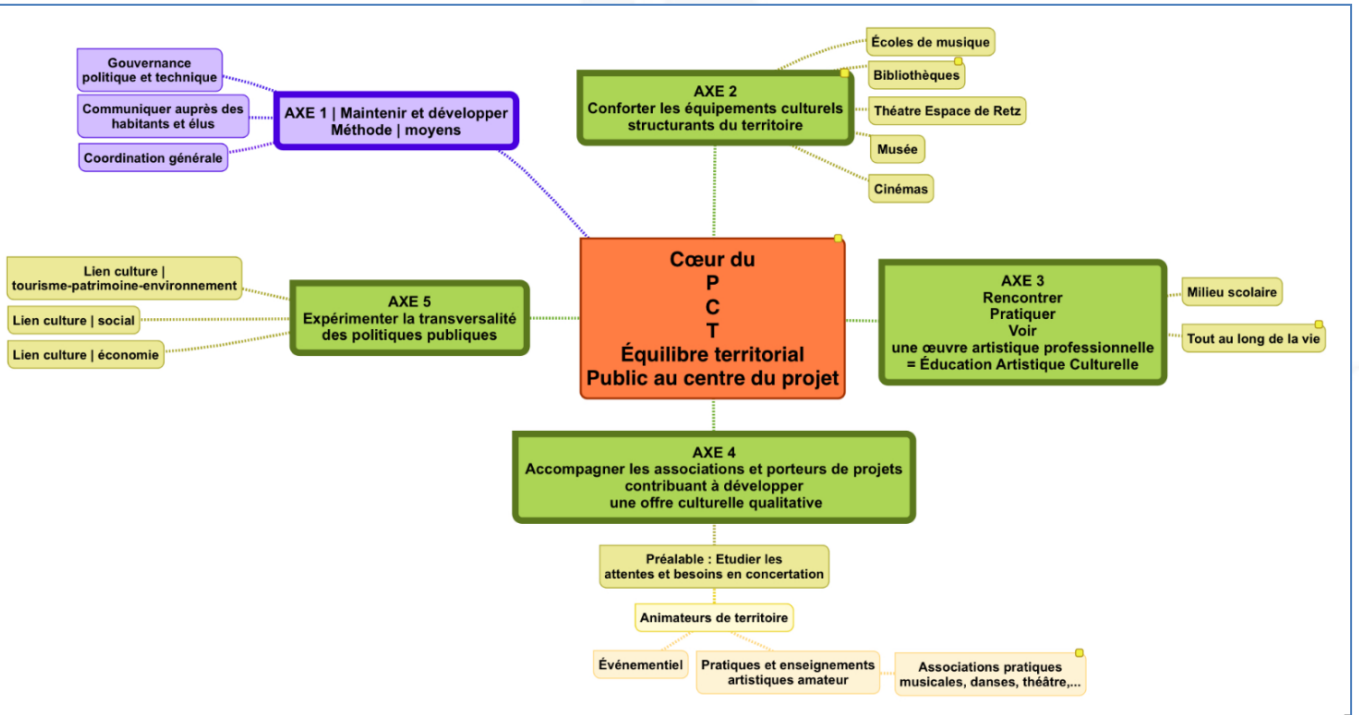
→ Intégrer les enjeux de santé tout au long du cycle de vie des produits # qualité de l'air # pesticides # produits transformés ●


→ Intégrer la réduction du gaspillage alimentaire à toutes les étapes # distribution # gestion des déchets

→ S'appuyer sur la restauration collective comme fer de lance de la transition alimentaire



Projet culturel de territoire





**Projet réalisé avec le concours de la Région des
Pays de la Loire dans le cadre du FRES**

Version actualisée le
23_04_2021

